

NOTE

Destinataires: Aux gynécologues, omnipraticiens et infirmières praticiennes spécialisées en première ligne utilisant les services des laboratoires de la grappe Optilab Montréal-CHUM

Date : 15 avril 2025

Objet : Dépistage du cancer du col utérin par le test de détection des papillomavirus à haut risque (VPH HR) dans les spécimens du col utérin.

Madame, Monsieur, Docteur, Docteur,

Bien que l'INESSS ait publié un algorithme portant sur la détection du cancer du col par le test VPH HR en première intention, l'absence des équipements nécessaires à la réalisation de ce test dans nos laboratoires nous empêche actuellement d'offrir cette analyse à nos utilisateurs.

Il est donc important de rappeler que pour les prescripteurs du territoire desservi par notre grappe, **la cytologie demeure le test de première intention** pour le dépistage du cancer du col. Dans ce contexte, la détection des VPH HR demeure réservée pour le tri des cytologies de type ASCUS ou pour le suivi en colposcopie.

Ainsi, les échantillons reçus dans nos laboratoires pour la détection des VPH HR doivent être accompagnés du formulaire approprié et du rapport de cytologie, le cas échéant. **Les échantillons reçus sans ce formulaire ne seront pas analysés.**

Nous travaillons étroitement avec les établissements du territoire pour préparer les équipes au changement éventuel de méthode diagnostique. D'autres communications suivront pour prévenir les professionnels de la santé de la disponibilité de l'analyse et pour leur transmettre les autres informations pertinentes suite à la réception des équipements et la mise en place du nouveau processus.

Cordialement,

Bruno Lamontagne, Ph.D
Directeur clinico-administratif
Grappe Optilab Montréal-CHUM

Dr Christian Lavallée, MD
Directeur médical
Grappe Optilab Montréal-CHUM